



**Contractuels**  
(enseignant.e.s, COP,...),  
vacataires,  
AED, AESH/AVS, CUI/CAE,  
service civique  
Dans l'éducation nationale, 1  
personnel sur 4 est contractuel !



**Contractuels**  
(enseignant.e.s, COP,...),  
vacataires,  
AED, AESH/AVS, CUI/CAE,  
service civique  
Dans l'éducation nationale, 1  
personnel sur 4 est contractuel !

**17 MAI 2018, 9H-17H,  
MAISON DES SYNDICATS (STRASBOURG)  
STAGE SYNDICAL :  
FACE A LA PRECARITE  
COMMENT DÉFENDRE SES DROITS DANS  
L'ÉDUCATION NATIONALE ?**

→ Quels sont les différents contrats précaires de  
l'éducation nationale et leurs particularités ?  
→ Comment se défendre ?

Stage syndical ouvert à tous les personnels de l'EN syndiqué.e.s ou non, sans condition de statut de la maternelle à l'université.

Pour s'inscrire, il suffit d'effectuer votre demande avant le 17 avril 2018 auprès de l'inspecteur dans le premier degré, à la rectrice par voie hiérarchique dans le second degré et au président de l'université dans l'enseignement supérieur en passant par votre chef direct. Il faut enfin nous prévenir de votre présence.

Retrouvez nos modèles de lettre ici : <http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>

Sud éducation Alsace  
c/o Solidaires – Maison des Syndicats  
1 rue Sédillot  
67000 STRASBOURG  
[sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com) -- <http://sudeducalsace.info>

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**  
ALSACE

**17 MAI 2018, 9H-17H,  
MAISON DES SYNDICATS (STRASBOURG)  
STAGE SYNDICAL :  
FACE A LA PRECARITE  
COMMENT DÉFENDRE SES DROITS DANS  
L'ÉDUCATION NATIONALE ?**

→ Quels sont les différents contrats précaires de  
l'éducation nationale et leurs particularités ?  
→ Comment se défendre ?

Stage syndical ouvert à tous les personnels de l'EN syndiqué.e.s ou non, sans condition de statut de la maternelle à l'université.

Pour s'inscrire, il suffit d'effectuer votre demande avant le 17 avril 2018 auprès de l'inspecteur dans le premier degré, à la rectrice par voie hiérarchique dans le second degré et au président de l'université dans l'enseignement supérieur en passant par votre chef direct. Il faut enfin nous prévenir de votre présence.

Retrouvez nos modèles de lettre ici : <http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>

Sud éducation Alsace  
c/o Solidaires – Maison des Syndicats  
1 rue Sédillot  
67000 STRASBOURG  
[sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com) -- <http://sudeducalsace.info>

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**  
ALSACE

## Dans l'éducation nationale, 1 personnel sur 4 est contractuel !

Les statuts de la fonction publique ne sont plus la norme dans le service public d'éducation. Avec la multiplication des contrats : CDD, AED, AESH/AVS, CUI/CAE, services civiques, ... le nombre de personnels non titulaires augmente considérablement.

Aux inégalités statutaires et de salaires (entre personnels administratifs, techniques et enseignants) s'ajoute de plus en plus la précarisation des statuts. Celle-ci répond à un projet politique cohérent de mise en concurrence et de réduction des capacités de mobilisation à l'instar de ce que l'on retrouve aujourd'hui dans le système capitaliste : diviser les personnels et éloigner les plus précaires des équipes syndicales, à même d'assurer une défense collective, en vue de mettre au pas l'ensemble des revendications.

A plusieurs reprises, l'État a été condamné pour pratiques illégales envers les précaires grâce aux mobilisations et actions juridiques mises en œuvre par les syndicats Sud Education.

Ainsi, **face à la précarité, comment défendre ses droits dans l'éducation nationale ?**

### **Programme :**

9H : accueil des stagiaires

9h30-12h : les différents contrats précaires dans l'EN

12h : repas autogéré (auberge espagnole)

14h -17 h : comment se défendre (ateliers en fonction du nombre de participant.e.s) ?

Chaque personnel de l'EN dispose de 12 jours de formation syndicale par an. Il suffit pour cela de faire sa demande au plus tard un mois avant la date du stage. Une absence de réponse moins de 15 jours avant le stage vaut acceptation de la part de la hiérarchie. C'est un droit qui s'use que si on ne s'en sert pas !

## Dans l'éducation nationale, 1 personnel sur 4 est contractuel !

Les statuts de la fonction publique ne sont plus la norme dans le service public d'éducation. Avec la multiplication des contrats : CDD, AED, AESH/AVS, CUI/CAE, services civiques, ... le nombre de personnels non titulaires augmente considérablement.

Aux inégalités statutaires et de salaires (entre personnels administratifs, techniques et enseignants) s'ajoute de plus en plus la précarisation des statuts. Celle-ci répond à un projet politique cohérent de mise en concurrence et de réduction des capacités de mobilisation à l'instar de ce que l'on retrouve aujourd'hui dans le système capitaliste : diviser les personnels et éloigner les plus précaires des équipes syndicales, à même d'assurer une défense collective, en vue de mettre au pas l'ensemble des revendications.

A plusieurs reprises, l'État a été condamné pour pratiques illégales envers les précaires grâce aux mobilisations et actions juridiques mises en œuvre par les syndicats Sud Education.

Ainsi, **face à la précarité, comment défendre ses droits dans l'éducation nationale ?**

### **Programme :**

9H : accueil des stagiaires

9h30-12h : les différents contrats précaires dans l'EN

12h : repas autogéré (auberge espagnole)

14h -17 h : comment se défendre (ateliers en fonction du nombre de participant.e.s) ?

Chaque personnel de l'EN dispose de 12 jours de formation syndicale par an. Il suffit pour cela de faire sa demande au plus tard un mois avant la date du stage. Une absence de réponse moins de 15 jours avant le stage vaut acceptation de la part de la hiérarchie. C'est un droit qui s'use que si on ne s'en sert pas !